

GASTON NADEAU | Maire 418 281-1548

## **CONSEIL** MUNICIPAL



#### **MOT DU MAIRE**

Bonjour Colerainoises et Colerainois!

Vivre dans notre municipalité est un privilège car les valeurs d'entraide et d'accueil sont vivantes et combien essentielles au bien-être de notre communauté. L'appui bénévole est vital et nous sommes riches de profiter de ces ressources communautaires.

Merci à chacun de vous d'être présent pour l'autre!

De notre côté, nous poursuivrons notre mandat en assurant le développement des projets débutés au cours des deux dernières années. De grands défis sont à relever et notre équipe travaille sans relâche à l'amélioration constante de notre milieu de vie, à sa santé économique et à la satisfaction collective.

Dans un climat de respect et de confiance mutuelle, nous demeurons à l'écoute de vos besoins en vous offrant un service courtois, attentionné et professionnel.

Marchons tous ensemble dans la même direction et envisageons l'avenir avec de nouvelles façons de penser, mais également avec de nouvelles façons de faire.

Soyons motivés et tout sera possible!



LAINCY FECTEAU | Poste 1 418 998-3970



ANDRÉ ANGERS | Poste 2 418 332-5910



CYNTHIA LEBLANC | Poste 3 418 334-9122



NATHALIE VACHON | Poste 4 418 334-2205



SABRINA CARON | Poste 5 418 423-5991



ANDRÉ CLOUTIER | Poste 6 418 423-7653

## COORDONNÉES DES SERVICES

Hôtel de ville	418 423-4000
Administration	
Francyne Gagné, directrice générale et greffière-trésorière Cynthia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière adjointe Annie St-Ours, agente administrative et greffière adjointe	poste 223 poste 228 poste 221
Bureau du maire	1
Gaston Nadeau	poste 222
Travaux publics	
René Filteau, directeur	poste 224 418 333-1306
Service des loisirs	
Alex Simoneau, coordonnateur aux loisirs	
et à la vie communautaire	poste 225
Service de l'urbanisme	
Perrine Jézéquel, inspectrice et responsable du service	
de l'urbanisme et de l'environnement	poste 227
Service de sécurité incendie	
Marco Côté, directeur	418 334-6241
Centre sportif Odilon Grenier	
Proshop	poste 251
Salle Desjardins au 2º étage	418 423-2821
Chalet des sports O.T.J.	
Salle	poste 253
Sous-sol	poste 254
Centre sportif du Mont-Caribou de Vimy-Ridge	418 423-7373
<u>Télécopieur pour tous les services</u>	<u>418 423-4150</u>



#### **HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX**

Lundi au jeudi: 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 / Vendredi: Fermé

Saint-Joseph-de-Coleraine, QC GON 1B0



www.coleraine.gc.ca

En cas d'urgence municipale composez le 418 334-1938



Pour une 5<sup>e</sup> édition de ce calendrier municipal, la collaboration de la municipalité avec les photographes du Club de photographie des Collines, région de Thetford Mines, se poursuit.

Le talent de ces photographes a su bien cerner les spécificités de notre territoire parsemé de lacs, de montagnes et de sentiers. Ces attraits qui nous entourent représentent une aquarelle de couleurs chatoyantes qui se métamorphosent au fil des saisons.

Perci beaucoup à cette belle équipe!



Dany Bourgault . Disco-Patin

Alex Simoneau • Fête nationale • Jeudi Musi'col

## **RESSOURCES** COMMUNAUTAIRES ♥



Association des pompiers volontaires Francis Bédard 418 341-0519

Association des riverains du ch. du Barrage Line Mathieu 819 244-3531

**Corporation du terrain communautaire** Chantal Ferland 418 449-1400

Association du Hockey Mineur Appalaches Mathieu Bergeron-Viens 418 334-4397

Association du Lac Bisby Hélène Drolet 514 606-3476

**Association du Lac Caribou** Francis Bédard 418 341-0519

Association du Lac Rond Huguette Laplante 418 682-3494

**Association du Mont-Caribou** Karine Laflamme 418 423-4513

Association du Petit lac Saint-François Jocelyn Gauthier 514 972-9534

Cercle des Fermières Cécile Gagné 418 449-3307

Club de hockey Junior Appalaches Service des loisirs municipaux 418 423-4000 \*225 Club de l'Âge d'or

Louise Bélanger 418 423-5357

Club de patinage artistique Stéphanie Latulippe 418 334-9353

Club Social de Vimy-Ridge Francine Brouard 418 423-4538

Comité de bienfaisance Jean-Guy Jacques / Sylviane Croteau 418 423-2299 / 418 423-5409

Comité des citoyens de Vimy-Ridge Céline Roy 418 423-7382

Comité de développement industriel René Garon 418 423-5662

Sentiers Pédestres des 3 Monts Pavillon d'accueil 418 423-3351



#### LE BÉNÉVOLE UN MAILLON IMPORTANT DE LA CHAÎNE HUMAINE

« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix. » Selon Sherry Anderson, psychologue américaine



#### Société protectrice des animaux de Thetford Mines

est mandatée pour voir au respect du règlement municipal concernant les animaux.

Sa mission est de protéger les animaux tout en créant une harmonie avec les humains.

#### Enregistrement - renouvellement des licences :

■ Tous les chiens sur le territoire de notre municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA. Votre chien ne possède pas de médaille? Le renouvellement n'a pas été fait? Vous devez y voir!

#### Traitement d'une plainte :

- > Si vous avez été témoin ou une victime d'un événement d'agressivité impliquant un chien, nous vous invitons à le signaler.
- Notre personnel est là pour vous écouter, vous renseigner et vous aider. Sachez qu'une plainte demeure confidentielle.

#### Responsabilités d'un propriétaire d'animal :

- $\Rightarrow$  Se procurer une licence auprès de la SPA.
- ⇒ Garder l'animal dans un lieu où ce dernier ne peut sortir.
- ⇒ Accompagner l'animal dans ses sorties et en garder le contrôle au moyen d'une laisse.
- $\Rightarrow$  Ramasser ses excréments, en tout temps et partout.
- ⇒ S'assurer que l'animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

#### Autres services offerts:

- ❖ Adoption d'un animal de compagnie.
- Prise en charge d'un animal errant ou blessé.
- ❖ Location de cage-capture pour chat ou petit animal de la faune.

La personne-ressource de la SPA vous renseignera et vous expliquera le processus relié à la situation.



### **INFORMATIONS** DIVERSES

#### LUMIÈRES DE RUES

Une lumière de rue est défectueuse, avisez-nous au 418 423-4000 poste 225. L'entrepreneur nous demande de lui indiguer le problème : allume et éteint, toujours allumée ou brûlée. Merci de nous en informer lors de votre déclaration.

#### **VIDANGE DE FOSSES SEPTIOUES**

La municipalité assure le service de vidange des installations septiques classées A. par l'entremise d'un entrepreneur et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R,22), Le propriétaire doit téléphoner au 418 423-4000 poste 221 pour vérifier son admissibilité à la vidange gratuite et connaître les modalités de fonctionnement.

#### RINCAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les semaines de rincage sont planifiées à l'avance et indiquées dans la page mensuelle, s'il y a lieu. Si vous constatez que l'eau est moins limpide, pour corriger la situation, il vous suffit de faire couler l'eau froide de plusieurs robinets pendant quelques minutes. Notez toutefois que l'eau peut être consommée durant le rincage. Advenant une situation urgente nécessitant l'utilisation des bornes-fontaines, veuillez prendre note que nous ne pourrons vous émettre d'avis public.... faute de temps!

#### RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE THETFORD

SERVICES GRATUITS Tous nos résidents, du plus petit au plus grand, peuvent profiter des services de ces bibliothèques : L'Hiboucou, CÉGEP, de l'Amitié et de la polyvalente de Black Lake. L'abonnement est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité. Pour plus de renseignements au sujet du Réseau, 418 335-2981 poste 317. Il y aura toujours un livre pour captiver votre attention et imagination. À vous de le trouver!

#### SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

VISITE DES RÉSIDENCES Sur une période de 5 ans, les pompiers de notre service visiteront toutes les résidences afin de vérifier leur conformité aux articles du règlement # 557-2012 relatif à la prévention des incendies. Aucune vente de matériel. Feu d'artifice, de joie ou à ciel ouvert : une autorisation doit être demandée et obtenue auprès du Directeur du Service de Sécurité Incendie, par internet ou téléphone au 418 334-6241, M. Marco Côté.

#### **DU NOUVEAU EN 2024**





Dès 2024, chaque résidence de la municipalité disposera d'un bac brun et d'un petit bac domestique pour la disposition des matières organiques résidentielles. Voir dans les pages suivantes pour la liste complète des matières acceptées et celles refusées dans ce bac brun. Référez-vous au calendrier pour connaître l'horaire de la vidange des bacs bruns.

# ES INFORMATIONS **=ORMATIONS** DIVI



#### **PERMIS MUNICIPAUX**

Il est important de nous aviser avant d'effectuer des travaux sur votre propriété et de respecter les règlements en vigueur.

Un permis doit être obtenu avant d'entreprendre les travaux de construction, de rénovation ou de démolition et cela, même si le coût des travaux est de moins de 5 000 \$. Afin d'accélérer le processus de votre demande, complétez les formulaires disponibles sur notre site Internet

#### UN PERMIS OU UNE CERTIFICATION D'AUTORISATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- a. implantation d'un bâtiment : résidence, maison mobile, garage ou accessoire : véranda, pavillon, remise, cabane pour enfant;
- b. rénovation intérieure et extérieure de tous les bâtiments. sauf la peinture:
- c. démolition et déplacement d'un bâtiment;
- d. abattage d'arbres en zone de villégiature et coupe sur un lot boisé de 4 hectares et plus;
- e. installation d'une fosse septique, d'un puits ou d'un ponceau;
- f. ajout de piscine, d'appareil d'échange thermique ou d'une enseigne:
- **q.** contrôle de l'érosion et stabilisation de la rive en villégiature;
- h. tenue d'une vente-débarras ou demande de colportage:
- i. utilisation et remisage d'une roulotte, pour tous les secteurs;
- i. enregistrement du système d'alarme pour le vol ou incendie à votre résidence.

#### Bureau ouvert de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Il est préférable de téléphoner à l'inspectrice municipale, avant de vous déplacer au 418 423-4000 poste 227.

#### LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT

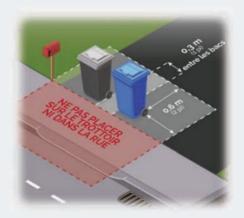
peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction et une amende peut vous être donnée.

#### **BACS ROULANTS**

#### Utilisation du bac roulant - 240 et 360 litres :

- Évitez de surcharger votre bac, car si le poids est trop élevé, il ne sera pas vidé.
- Le bac doit être bien fermé. Ne laissez pas de déchets sur le couvercle ou à côté du bac, car ils ne seront pas ramassés.

  Où positionner le bac?
- ⇒ Dirigez les poignées en direction de la maison et lorsque vous sortez de votre entrée, déposez le bac à la droite de votre résidence.
- ⇒ Ne placez pas votre bac sur le trottoir ou dans la rue.
- ⇒ S'il n'y a pas de trottoir face à votre résidence : placer le bac roulant à l'entrée de votre cour.
- ⇒ Aucun véhicule ou objet ne doit nuire au camion de collecte et au bras mécanique de soulèvement.
- ⇒ Gardez une distance de 50 cm 20 pouces, si vous placez votre bac près d'un autre bac. Recommandations :
- Les heures de collecte varient, il est donc important de déposer votre bac la veille de la collecte, après 18 h ou très tôt le matin. La municipalité n'est pas responsable des bacs non vidés ayant été déposés en retard, le matin de la collecte.
- En période hivernale, pensez à prévenir l'ensevelissement du bac dans la neige.
- Les bacs doivent être retirés de la bordure de votre entrée/chemin au plus tard 12 heures après la collecte.



#### **COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – MAI/JUIN**

#### -doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.

-doivent être sortis 1 semaine MAXIMUM avant la date de la collecte de votre secteur.

-ne doivent pas être plus lourds que 23 kg - 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

# DÉCHETS MONSTRES

#### **OBIETS ACCEPTÉS:**

**OBIETS RAMASSÉS** 

de façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets. / Branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et **COUPÉES** d'une longueur d'environ de 1,21 mètre - 4 pieds.

#### **OBJETS NON RAMASSÉS:**

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. / Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe, morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Matériel électronique et informatique (téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, systèmes audio-/vidéo, etc.) / Appareil électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, refroidisseur d'eau. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, bonbonne de propane, chlore, produit acide, caustique, corrosif, explosif ou inflammable.

Un délai maximal de « <u>1 semaine</u> » est accordé pour ramasser les objets non recueillis par l'entrepreneur, lors de cette collecte. Après cette date s'il y a toujours des débris, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction. Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.

## RÉSIDUS VERTS MAI ET NOVEMBRE



FEUILLES MORTES, HERBES ET GAZON PLACÉS DANS UN SAC DE PAPIER CONÇU SPÉCIALEMENT POUR LES RÉSIDUS VERTS.

Tous les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables SONT INTERDITS

et ne seront pas ramassés. Les sacs doivent être déposés en bordure de la voie publique avant 6 h 30 le matin de la collecte.

Le poids maximum du sac doit être de 23 kg - 50 livres. Aucune limite de sacs pour cette collecte.

Les dates de toutes les collectes se retrouvent dans les pages mensuelles.



#### Entente municipale avec Disraeli

Service offert aux citoyens

Pour la clientèle résidentielle seulement, 2 visites **gratuites** par année, par résidence ou par unité de logement.

Notez que l'écocentre est fermé en période hivernale.

Pour profiter de ce service, vous devez obtenir un coupon municipal numéroté que vous devez présenter à l'écocentre de votre choix et avoir avec vous une preuve de résidence. L'utilisateur doit trier et déposer lui-même ses matières sur place.

Un dépliant explicatif sur ce service est disponible sur Internet ou en papier aux bureaux municipaux.

Merci de prendre soin de l'environnement!

Info: 418 423-4000 \*221



Si l'objet à jeter est refusé à l'un des écocentres, vous pouvez vous tourner vers :

- -Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT) 3626, boul. Frontenac Est au 418 338-5711;
- -Sanitaire Fortier au 3878, boul. Frontenac Est au 418 332-2880.

Informez-vous avant de passer, car des frais peuvent être demandés.

#### Autres dépôts :

- \*Garage municipal au 3-A chemin de Vimy pour les pneus usagés SEULEMENT;
- \*Secrétariat municipal pour les cartouches d'encre, cellulaires et piles.

## Le compostage

Quoi mettre dans son bac brun?

#### Matières acceptées

Papier essuie-tout

Papier mouchoir

Papier et carton souillés (non ciré, non glacé,

non plastifié)

Aliments périmés (sans emballage)

Café moulu et filtres

Sachets de thé

Épis de maïs

Friandises et desserts

Fruits et légumes

Matières grasses

Œufs et leurs coquilles

Pâtes alimentaires

Pains

Produits céréaliers

Produits laitiers non liquides

Légumineuses

Tofu

Beurre d'arachides, confiture et marmelade

Noix et écailles

Gazon

Feuilles mortes

Branches (moins de 1 cm de diamètre et/ou

60 cm de longueur)

Ongles

Vaisselle en carton

Reste de repas

Viandes cuites

Volailles cuites

Poissons et fruits de mer cuits

Branches et petites racines non attachées

Bran de scie

Copeaux

Écorces

Fleurs

Plantes et Autres résidus végétaux

Herbe coupée et chaume

Boîtes de livraison de repas en carton

Papiers essuie-mains

Serviettes de table

Plantes d'intérieur incluant le terreau

d'empotage

Vaisselle compostable

Cendres froides (éteintes depuis 7 jours)

Cheveux

Poils d'animaux

Plumes

Boîtes de pizza souillées

#### 3 règles à se rappeler

-Si ça se mange ou une partie de quelque chose qui se mange.

-Si c'est en papier ou en carton (non ciré, non glacé, non plastifié).

-Si c'est un résidu de jardin (sauf les branches excédant 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur).

#### Matières refusées

Gomme à mâcher

Couches et produits d'hygiène féminine

Médicaments

Poussiere

Charpies de sécheuse

Sacs d'aspirateurs et leur contenu

Animaux morts

Papier: et cartons cirés

Cure-orcilles

Soie dentaire

Chandelles

Verre

Plastique

riastique

Métal Branches excédant les dimensions acceptées

Roches

Gravier

Béton

Asphalte

Bois traité, teint ou peint

Viande de toutes sortes (volaille, poissons et

fruits ce mer crus)

Mégots et cendre de cigarettes

Pailles pour boire en plastique (les pailles en papier sont acceptées)

#### **Important**

Si vous souhaitez disposer vos matières compostables dans des sacs, vous devez utiliser des sacs prévus à cet effet composés de papier non ciré, non glacé et non plastifié.



# Janvier 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS			
	Jour de l'an	2 B	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	5	6	A. Les 1 <sup>er</sup> et 2, le Centre sportif Odilon Grenier est fermé.			
	FERMÉ	FERME	FERME	FERMÉ	FERME		Jusqu'au 5, bureaux municipaux fermés.  C: Le 11, collecte des sapins de Noël pour			
<b>7</b>	8	9	Coleraine et Vimy-Ridge	C Coleraine et Vimy-Ridge	12	13	tous les secteurs. Si tempête remise au 12.  RAPPEL:  Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.  Lors du déneigement municipal, ne laissez			
14	15 🕭	16	Rangs et villégiature	18 D Rangs et villégiature	19	20	pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service.  • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.  NOUVEAU:			
21	22	23	24 Coleraine et Vimy-Ridge	25 Coleraine et Vimy-Ridge	26	27	Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.      ACTIVITÉS CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h			
28	29	30	Rangs et villégiature	<ul> <li>Sentiers Pédestres d (trajet de plus de 20</li> </ul>	Rond (départ à partir du d		Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2° et 3° vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h  D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.			









# Février 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS		
***		es 3 Monts de Coleraine km) ond (départ à partir du cl pour une distance de 5		Rangs et villégiature	2(	3	A. Semaine du 4, rinçage du réseau d'aqueduc.  B. Du 8 au 11, tournoi provincial du Junior A et B au Centre sportif Odilon Grenier.  Du 12 février au 8 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.		
4 /A	5	6	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	9 • B	10 <sub>B</sub>	<ul> <li>RAPPEL:</li> <li>Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.</li> <li>Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un</li> </ul>		
11/B	12/0 2	13	Rangs et villégiature Saint-Valentin	Rangs et villégiature	<b>16</b> D	17	meilleur service.  Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.		
18	19	20	21 Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	23	240	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h		
<b>25</b>	26	27	28 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature			Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2° et 3° vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.		













## Mars 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		3 Monts de Coleraine (t nd (départ à partir du cha	rajet de plus de 20 km) alet du Boisé situé au 87	,	1	2	A. Du 4 au 8, relâche scolaire séances libres de hockey et de patinage à l'horaire.  B. Jusqu'au 8 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.  1er versement de taxes.
<b>3</b> (	4/4 2	5	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	8/B	9	Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.  RAPPEL:  Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.
10 •	11	12	Rangs et villégiature	14 Rangs et villégiature	15	16	<ul> <li>Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service.</li> <li>Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.</li> </ul>
17 D Saint-Patrick	18	19	20 Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	22	23	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h
24 31 Pâques	<b>25</b> ○	26	27 Rangs et villégiature	28 Rangs et villégiature	Vendredi Saint  FERMÉ Congé férié	30 Samedi Saint	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2º et 3º vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.









## Avril 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS		
	Lundi de Pâques FERMÉ Congé férié	2 ( )	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	5	6 B	Le 2, stationnement permis dans les rues.  B. Le 6, fermeture de la saison sportive 2023-2024 du Centre sportif Odilon Grenier.  C. Semaine du 7, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.		
<b>7</b> / <b>c</b>	8 •	9	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	12	13	Semaine du 21, semaine de l'action bénévole  Le 30, date limite pour enlever votre abri d'auto (toile et structure).  RAPPEL:		
14	<b>15</b> D	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	19	20	<ul> <li>Tout le mois, inscription au camp de jour et service de garde!</li> </ul>		
21/0	<b>22</b>	230 Tous les secteurs  BÉNÉV	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	26 ENS D	27 [ *** ]	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h		
28	29	30 / E Tous les secteurs	<ul> <li>Sentiers Pédestres</li> </ul>	s sites enchanteur des 3 Monts de Colerair Rond (départ à partir du de 5 km)	ne (trajet de plus de 20 l		Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2° et 3° vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.		







# Mai 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte.     Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. Voir la note dans les pages d'informations.			Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	3	4	A. Le 2, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac de papier.  B. Semaine du 5, balayage des rues.  C. Les 17, 18 et 19, 34° édition du tournoi de pêche du Lac Caribou.
5/B	6	7 Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	10	11	Le 19, assemblée générale de l'Association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.  Collectes des <b>DÉCHETS MONSTRES</b> : - Le 21, secteurs Coleraine et Vimy-Ridge.
12 Fête des mères	13	Tous les secteurs	15 D Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	17/c	18/0	- Le 28, Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10° rang.  2° versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.
19/0 /	20 Journée nationale des patriotes	21 / E Coleraine et Vimy-Ridge	22 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	24	25	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h
26	27	Tous les secteurs DÉCHETS MONSTRES  Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10° rang	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	31		Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2° et 3° vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h  D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.











## Juin 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
Sentiers Pédestres d		<b>S</b> e (trajet de plus de 20 kı chalet du Boisé situé au	1/A	A. Les 1 et 2, vente-débarras sans permis sur tout le territoire — non remise si pluie.  B. Collectes des <b>DÉCHETS MONSTRES</b> : - Le 4, Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5° rang,			
2/A	3 ~	Tous les secteurs  DÉCHETS MONSTRES Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5' rang, Lac Bisby et Rang 2'	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	7	8	Lac Bisby et Rang 2.  C. Semaine du 9, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.  D. Le 9, assemblée générale du Lac Rond au chalet du Boisé.  E. Le 25, ouverture du camp de jour et piscine.  RAPPEL:  • Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte.  Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever.  Voir la note dans les pages d'informations.  NOUVEAU:  • Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique.
9/0 / 0	10	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	<b>14</b> D	15	
16 Fête des pères	17	Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	21	220	
23	24 Fête nationale du Québec  FERMÉ  Congé férié	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	28 (	29	Certaines conditions s'appliquent.







## Juillet 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1 Fête du Canada	Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	5 ●	6	A. Le 7, assemblée générale du Lac Caribou au gazebo de l'association.  Le 13, fête annuelle du Petit lac Saint-François au centre communautaire.
	Congé férié						3º versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès
7/A	8 ~	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	12	13 D /B	de votre institution financière.  Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.  C. Bureaux municipaux FERMÉS du 22 juillet
							au 2 août pour les vacances estivales.
14	15	Tous les secteurs	17 Rangs et villégiature	18 Rangs et villégiature	19	20	RAPPEL:  • Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousses de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque.
210	22 C. FERMÉ Vacances Pestivales	Tous les secteurs  FERMÉ Vacanosa Sestivales	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	26  FERMÉ Vacanous Sestivales	27	Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.
28	FERMÉ Vacances Retirales	Tous les secteurs  FERMÉ Vacances Vacances Settuales	Rangs et villégiature	<ul><li>Sentiers</li><li>Associa</li></ul>		n <b>chanteurs</b> s de Coleraine (trajet de rt à partir du chalet du B	







## Août 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
Sentiers Pédestres		e (trajet de plus de 20 k	87,	Rangs et villégiature	villégiature  villégiature  FERMÉ  Vacanças  Vacanças	au 2 août pour les vacances estivales.  B. Le 5, ouverture des bureaux municipaux.  C. Le 9, fermeture du camp de jour	
4 ●	5 B	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	9/0	10	et de la piscine.  Le 11, assemblée générale de l'association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.  Semaine du 18, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.
11/0	12 D	Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	16	17	du lundi au vendredi.  RAPPEL:  Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150 \$. L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.  NOUVEAU:  Subvention de 150 \$ pour l'installation d'une borne électrique. Certaines conditions s'appliquent.
18/1	19 🔾	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	23	24	
25	<b>26</b> (	Tous les secteurs	28  Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	30	31	







# Septembre 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	_ Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS			
1	2 Fête du Travail FERMÉ Congé férié	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	6 /A	7	A. À partir du 6, camp d'entraînement du hockey Junior A, selon l'horaire.  B. Le 8, ouverture de la saison sportive 2024-2025 du Centre sportif Odilon Grenier.  4° versement de taxes.			
8/B	9 &	Tous les secteurs	11 D Rangs et villégiature	12 Rangs et villégiature	13	14	Paiement de taxes.  Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière.  Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.  RAPPEL:  • Une naissance, un livre! Cadeau bébé			
15	16	Tous les secteurs	18 Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	20	21	lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2024 et résidant dans notre municipalité.			
22	23	24 () Tous les secteurs	25/ Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	27	28	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h			
29	30	Sentiers	ns de ces sites enc Pédestres des 3 Monts tion du Lac Rond (départ	de Coleraine (trajet de pl	,	e distance de 5 km)	Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2° et 3° vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h  D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.			







# Octobre 2024



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		Tous les secteurs	2 • Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	4	5	A. Le 1 <sup>er</sup> , installation de l'abri d'auto permise.  B. Semaine du 6, semaine de la prévention des incendies.  C. Semaine du 13, rinçage du réseau d'aqueduc,
6 B	7 ~	Tous les secteurs	9 Rangs et villégiature	10 D Rangs et villégiature	11	12	du lundi au vendredi.  RAPPEL:  Balises délimitez votre terrain avec des balises pour faciliter le déneigement.  Rangs et villégiature protégez votre boîte postale lors du déneigement.  CERCLE DES FERMIÈRES  2º mardi : tricot social  3º lundi : assemblée mensuelle  CLUB DE L'ÂGE D'OR  Les lundis : Baseball-poche à 13 h  Les mardis : Bingo à 19 h  Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h  Les jeudis : Pétanque à 13 h  2º et 3º vendredis du mois : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h  D'autres activités peuvent s'ajouter.  Informez-vous auprès de vos associations.
13/0	Action de grâce FERMÉ Congé férié	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	18	19	
20	21	Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	25	26	
<b>27</b>	28	29 Es secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge Halloween			











## Novembre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
					1•	2	A. Le 7, collecte des résidus verts pour tous les secteurs, feuilles mortes, herbes et gazon placés dans un sac de papier.  B. Dès le 15, interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.
3	4 ~	Tous les secteurs	Rangs et villégiature	Rangs et villégiature  Tous les secteurs	8	<b>9</b> D	<ul> <li>RAPPEL:</li> <li>Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service.</li> <li>Interdiction de jeter de la neige dans les</li> </ul>
10	Jour du souvenir	Tous les secteurs	Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge	15 O /B	16	rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
17	18	19	20 Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	22	23	ACTIVITÉS CERCLE DES FERMIÈRES 2º mardi : tricot social 3º lundi : assemblée mensuelle CLUB DE L'ÂGE D'OR Les lundis : Baseball-poche à 13 h Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboard de 13 h à 16 h Les jeudis : Pétanque à 13 h 2º et 3º vendredis du mois : Tournoi de carte « 500 » à 19 h D'autres activités peuvent s'ajouter. Informez-vous auprès de vos associations.
24	25	26	27 © Coleraine et Vimy-Ridge	28 Coleraine et Vimy-Ridge	29	30	











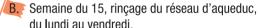


## DÉCEMBRE 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATI			
10	2	3	4 Rangs et	5	6	7/A	A. Le 7, fête de Noël des en			
			Rangs et villégiature	Rangs et villégiature			B. Semaine du 15, rinçage du lundi au vendredi.			
				Journée internationale des bénévoles			Pour les vacances du ter les bureaux municipaux :			
<b>8</b> D	9	10	11	12	13	14	du 20 décembre 2024 au			
			Coleraine et Vimy-Ridge	Coleraine et Vimy-Ridge			Les 24, 25, 26 et 31, cor des fêtes, le centre sport			
150 /B	16	17	18	19	20	21	ACTIVITÉS  CERCLE DES FERM			
			Rangs et villégiature	Rangs et villégiature	<b>^</b> -		2º mardi : tricot social À déterminer : assemblée du temps c			
					FERME		CLUB DE L'ÂGE D'C			
<b>22</b> ( <b>/c</b>	23	24/0	Coleraine et Vimy-Ridge	26 D Coleraine et Vimy-Ridge	<b>27</b>	28	Les lundis : Baseball-poch Les mardis : Bingo à 19 h Les mercredis : Shuffleboa Les jeudis : Pétanque à 13			
	FERNE	FERME	Noël *	FERME	FERME		2° et 3° vendredis du mois  D'autres activités peuvent s'a			
<b>29</b>	30 ●	31/0	RAPPEL:     Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service.				Informez-vous auprès de vos			
	FERME	FERME		er de la neige dans les nts pouvant nuire à la			<ul> <li>Sentiers Pédestres des 3 N Coleraine (trajet de plus de Association du Lac Rond (d du Boisé situé au 87,pour</li> </ul>			









congés du temps rtif est fermé.

#### MIÈRES

e mensuelle des fêtes

#### OR

che à 13 h

oard de 13 h à 16 h

13 h

is : Tournoi de cartes « 500 » à 19 h

s'ajouter. os associations.

#### <u>es enchanteurs</u> •

- Monts de de 20 km)
- (départ à partir du chalet ur une distance de 5 km)







